



Le Grélon

N°63 - Septembre 2021

*Bulletin municipal
Grésin - Léaz - Longeray*



OCTOBRE ROSE

Mobilisons nous en faveur de la
lutte contre le cancer du sein !
Cancerdusein.org - Octobre Rose

www.leaz.fr

www.facebook.com/mairiedeleaz/

Sommaire	p 2
L'édito du Maire	p 3
Infos pratiques et contacts	p 4
ACTUALITES COMMUNALES	p 6
AFFAIRES SOCIALES	
Le CCAS	p 8
Septembre en or	p 8
Infos pratiques	p 9
AFFAIRES SCOLAIRES	
Un nouveau nom pour l'école	p 10
Travaux de la cour de récréation	p 10
Périscolaire	p 11
NOS SUPERS ASSOCIATIONS	
Léaz'Art et Compagnie	p 12
Faits et gestes	p 12
Léaz Swing	p 13
Mini-Léazienne	p 13
Amis du vendredi	p 13
CULTURE	
Bibliothèque	p 14
Fort l'Ecluse	p 14
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
Urbanisme	p 15
Travaux	p 16
- Arrêté sur les bruits	p 16
- Nos tracas quotidiens	p 17
- Rappel élagage	p 18
- Circulation dans Léaz	p 18
Attention sens de circulation modifié à Léaz	
- Travaux eaux usées et Fort l'Ecluse	p 19
Gestion des déchets	p 20

Chers Léaziennes, chers Léaziens,

Tout d'abord, au nom du conseil municipal, nous présentons à Thierry GUICHARD, notre 2^{ème} Adjoint aux travaux, nos sincères et meilleures pensées de bon rétablissement.



En ce deuxième Grélon, je vous confirme tout mon intérêt à travailler pour le bien commun des habitants de la Commune.

A partir du 12 octobre 2021, une permanence des élus sera mise en place : nous vous recevrons en mairie de 17h à 19h sans rendez-vous. Je serai présente avec un adjoint les deuxièmes mardis de chaque mois.

Le contexte inédit dans lequel nous vivons depuis bientôt deux ans ne nous permet pas d'avancer comme nous l'aurions souhaité. Néanmoins, nous continuons à travailler conformément à notre promesse d'être présents sur le terrain.

Le conseil municipal se réunit en réunion de travail une fois par mois et l'exécutif travaille tous les mardis sur les dossiers en cours.

Nous veillons à ce que les décisions que le Conseil municipal et moi-même en tant que Maire prenons soient parfaitement conformes à la réglementation, en toute transparence lorsque cela est requis et en toute confidentialité quand les situations l'exigent, et ce dans le respect des règles auxquelles nous sommes contraints.

Nous continuons à devoir faire face à des événements exceptionnels survenus sur la commune : l'accident de l'épaveuse (long délai de réparation qui dépendait du réapprovisionnement des pièces), un deuxième incendie, des inondations suite aux fortes pluies (Le Lavoux, route du Fort l'Ecluse...), le cambriolage de l'atelier communal avec le vol du camion du service technique (retrouvé brûlé), des travaux urgents d'entretien des bâtiments (fuites toiture ...), le ramassage hebdomadaire des déchets sauvages qui ne cessent pas...

Dans ces conditions inhabituelles, l'élagage et l'arrosage des plantations n'ont pas été effectués comme d'ordinaire. Le travail a été fait selon les priorités.

Des travaux seront à étudier et à effectuer : la réfection du chemin du Pont et de murs en souffrance, le projet de l'école qui reste toujours d'actualité. Au vu du contexte économique actuel, nous ne souhaitons pas précipiter les choses : de 117 élèves en 2020/2021 nous passons à 108 élèves pour cette rentrée scolaire. Une étude de la démographie et du développement des constructions sera approfondie.

Les mesures du pacte de transition restent toujours présentes dans nos actions. Prochainement, une consultation sera organisée au sujet du mode de collecte des ordures ménagères.

La salle de Grésin est à nouveau disponible, selon les normes sanitaires actuellement en vigueur, pour les activités des associations qui le souhaitent, ainsi que pour les particuliers. Les équipements électroménager, obsolètes depuis des années, seront renouvelés.

Vous trouverez dans ce numéro du « Grélon » toutes les actualités communales. Je vous souhaite une bonne lecture, prenez soin de vous et à très bientôt !

Votre Maire, Christine BLANC

INFOS PRATIQUES ET CONTACTS

SERVICES MUNICIPAUX

Mairie	04 50 48 23 01 mairie@leaz.fr
Ecole	04 50 48 19 08
Périscolaire	06 73 46 18 92
Bus	06 78 17 68 84
Bibliothèque	04 50 48 49 00 bibliothèque@leaz.fr

COLLECTE ORDURES MENAGERES

Jeudi matin
www.mon servicedechets.com

ALLO ENCOMBRANTS 04 50 20 65 86
Régie des eaux gessiennes 04 85 29 20 00

Horaires d'ouverture

Mairie	
Lundi	13h30-18h00
Mercredi	09h00-12h00
Vendredi	13h30-16h30

Bibliothèque	
Mercredi	16h30-18h30
Jeudi	16h30-18h45
Samedi	10h00-12h00

LOCATIONS DE SALLES

La salle Maurice Raisin continuera d'accueillir des élèves de primaire pour la cantine cette année scolaire jusqu'à nouvel ordre.

Elle ne sera donc pas disponible ni pour les associations ni pour les particuliers.

La salle de Grésin reste disponible, de même que le local des associations.

Les locations/prêts de salle sont soumis au pass sanitaire, le contrôle étant de la responsabilité de l'organisateur.

URGENCES

SAMU/ médecin de garde	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Urgence	112
Pharmacie de garde	3237

Prochain Conseil municipal

Lundi 18 octobre 2021
à 19h30

Permanence Maire & Adjoint

Le second mardi du mois
de 17h à 19h, sans RDV

**Venez nous rencontrer le mardi
12 octobre en mairie !**

Elections présidentielles 10 et 24 avril 2022

Inscription sur les listes électorales
avant le 4 mars 2022

Le Grélon - Bulletin municipal d'information de Léaz
Conception et mise en page : Valérie Mayor
Mairie de Léaz - 9 rue Saint Amand - 01200 LEAZ - 04 50 48 23 01
Ne pas jeter sur la voie publique

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



Chaque jeune français qui a 16 ans doit se faire recenser auprès de la commune de son domicile pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'Etat (permis de conduire, BEP, baccalauréat...) avant 25 ans.

Vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit. Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans, la démarche à faire reste la même.

Pourquoi faire le recensement ?

- Pour obtenir une attestation de recensement, pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (permis de conduire, BEP, baccalauréat...) ou un concours administratif en France
- Pour participer à la JDC
- Pour être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour vous inscrire en Mairie, merci de vous munir de votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport valide) et du livret de famille à jour. Apporter également **l'imprimé du formulaire de recensement citoyen obligatoire** complété sur le site www.servicepublic.fr (créer un compte avec FranceConnect).

Pour les jeunes de 18 ans

Le pass Culture est une application pour les jeunes de 18 ans sur laquelle ils disposent de 300€ pendant 24 mois pour découvrir et réserver propositions culturelles de proximité et offres numériques.

Le pass Culture a pour objectif d'encourager la rencontre entre les acteurs culturels et les utilisateurs, il n'est donc pas possible de se faire livrer des biens matériels. Les achats de biens numériques (ebook, SVoD, jeux vidéo...) sont plafonnés à 100€.

<https://pass.culture.fr>

Jours de chasse

Sur le territoire de la commune de Léaz, les jours de chasse sont les suivants :

- Mercredi journée
- Samedi journée
- Dimanche matin
- Jours fériés.

La journée s'entend une heure avant le lever du jour et une heure après le coucher du soleil (heure de Bourg-en-Bresse).

Mardi et vendredi : 2 jours d'interdiction totale départementale.

En principe les chasseurs signalent leur zone de chasse.

ACTUALITES COMMUNALES



Groupe de travail fibre optique
11/01/2021 SIEA - BOUYGUES - ELUS



Réunion d'information avec le Conseil
Départemental de l'Ain pour les Maires
du Canton de Thoiry 12/03/2021

Extrait du discours de Mme Morel,
Vice-Présidente de Mémoire de la
Résistance des maquis de l'Ain et
du Haut-Jura (intégralité des
discours sur le site internet)

« Aujourd'hui, cette stèle est
avant tout emblématique de
la paix retrouvée. Elle
appartient à votre
patrimoine tout comme les
ruines de la tour du Moyen-
Age, le Fort l'Ecluse, l'église,
le Monument aux morts, la
Mairie, témoignage du
passé et d'un présent en
construction, entourés par
des paysages magnifiques.»
«A tous les combattants et à
tous les civils morts ici et à
travers eux à tous les
patriotes qui ont lutté pour
que la France vive libre,
nous rendons hommage.»

Combats du Fort - 12/06/2021



Visite du 26/05/2021 sur la prairie sèche du site
« Des Roches » avec la CAPG - le Conservatoire
des Espaces Naturels- les Elus de Léaz



Réunion de rectification
des tracés piétons
Entreprise - Elus 14/09/2021

ACTUALITES COMMUNALES

Un nouveau véhicule pour notre CPINI

Mercredi 18 août 2021, je me suis rendue à La Tranclière (01), accompagnée de Joël RAISIN, Chef de Corps des pompiers de Léaz, pour aller chercher notre nouveau véhicule d'incendie et de secours. Nous avons été accueillis par Daniel ROUSSET, le Maire de la commune.

Ce véhicule sera affecté au Centre de Première Intervention Non Intégré de la commune (CPINI) : en très bon état de fonctionnement, il est entièrement équipé et doté de 4 pneus neige.

Sur le département de l'Ain, il s'agissait du seul camion rendu disponible à la suite de la fermeture du CPI en 2021.

Votre Maire, Christine BLANC, Directrice des secours sur la commune



Livraison de l'épareuse 08/09/2021
Installation du rotor 14/09/2021



Livraison du nouveau camion
technique début octobre
(Photo indicative)



Un visiteur pas comme les autres

En randonnée cycliste pour retracer l'histoire du Big Bang depuis Louvain en Belgique, Michel allait continuer sa route vers Bourg en Bresse, puis Mâcon, Dijon et retour par Langres. C'est la vue depuis le Fort l'Ecluse vers la Vierge qui lui a donné envie de s'arrêter à Léaz le 4 juin 2021. Mme le Maire a signé son carnet et a apposé la Marianne en souvenir de son passage dans notre commune.

AFFAIRES SOCIALES

Le CCAS

Le CCAS a mis en place depuis le 22 avril 2021 le portage des repas aux aînés : les repas sont distribués par plusieurs membres du CCAS. Le service est très apprécié par les personnes âgées et les visites quotidiennes sont un moment convivial qui permettent souvent de rompre une solitude et de créer un beau lien.

Malgré la situation sanitaire, les anniversaires des personnes ayant eu 90 ans ont été fêtés. Nous souhaitons un bon anniversaire à Gisèle DESMURS, à Robert GROS et Agnès WYDER.

Nous allons organiser une opération de vente de brioches au profit de l'ADAPEI au cours du mois d'octobre. Les membres du CCAS préparent les colis de Noël à venir et l'élaboration du repas des aînés qui se déroulera le 15 janvier 2022.

Je remercie tous les membres du CCAS pour leur investissement et nous souhaitons bonne continuation à Cécilia HERNIE GOMEZ et Victor DOS SANTOS qui ne peuvent pas poursuivre leur engagement. **Si vous êtes intéressé pour faire partie du CCAS, nous invitons à vous manifester auprès de la mairie : n'hésitez pas à venir rejoindre notre équipe dynamique !**

Les membres du CCAS remercient tous les généreux donateurs pour leurs contributions.

La Vice-présidente, Emelyne ETIENNE



Septembre en or : tous mobilisés contre les cancers pédiatriques



Le mois de Septembre est un mois dédié au soutien à la lutte contre les cancers pédiatriques dans le monde, qui touchent chaque année plus de 2500 enfants et adolescents en France. Ce mois dédié a pour objectif, au delà des frontières, de mobiliser l'opinion publique pour faire entendre la voix des patients atteints de cancer mais également de faire connaître les cancers pédiatriques et leurs spécificités.

La recherche contre le cancer des enfants a en effet du retard face à la recherche menée pour les cancers touchant les adultes.

Aujourd'hui, plus que jamais, les équipes médicales tentent de réduire les effets indésirables et les séquelles à long terme des traitements disponibles mais également d'identifier de nouvelles pistes de traitement.

Infos pratiques



Du 11 au 17 octobre 2021 aura lieu la traditionnelle **Opération Brioches**.

En lien avec la campagne nationale de l'[Unapei](#), votre CCAS se mobilise : des ventes auront lieu à Léaz au local des associations et devant la mairie. Dates à venir sur Facebook et le site internet de la commune.

Don du sang

BELLEGARDE - Salle des fêtes Châtillon
De 10h00 à 13h et de 15h à 19h00
- Mardi 14 Décembre

COLLONGES - Foyer Rural
De 16h30 à 19h30
- Mercredi 01 Décembre

PERON - Maison des Associations
De 16h00 à 19h30
- Mercredi 24 Novembre

Vous pouvez vous rendre dans le centre de votre choix, pas d'obligation d'être vacciné-e, pas de pass-sanitaire.

DÉPISTAGES ET VACCINATIONS

Judi 30 septembre 2021
Valserhône
9h30-12h : Marché
13h30-16h : Parking Vetcoeur

- ✓ Information et prévention
- ✓ Tests glycémiques
- ✓ Mise à jour de vaccins (hors covid)
- ✓ Dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles



Consultations gratuites et anonymes à partir de 6 ans

Marché : Place Carnot
Parking Vetcoeur : 14, avenue Maréchal Leclerc
VALSERHÔNE

Prenez soin de vous !



Renseignements au
04 74 23 12 32

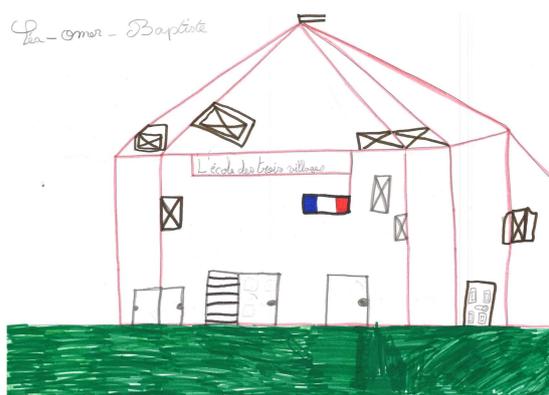
croix-rouge française




AFFAIRES SCOLAIRES

Un nouveau nom pour l'école

Afin de les impliquer dans la vie du village, les élèves ont été sollicités pour trouver un nom à notre école. Ils ont été force de proposition, certaines plus loufoques que les autres ! L'école Saint Amand, l'école Picasso ou Van Gogh pour les plus artistes, l'école Pat Patrouille ou l'école des dinosaures pour les plus petits, et bien d'autres encore. Les enseignantes ont finalement retenu deux noms : l'école du Belvédère et l'école des trois villages. Les élèves ont ensuite voté, et ils ont choisi : **l'école des trois villages !**



Réfection de la cour de récréation et changement des piliers du préau

La cour de récréation de l'école, mal drainée, stockait l'eau de pluie : le bois des piliers du préau était dans un état de décomposition avancé et le mur de soutènement était mis à mal par cette accumulation d'eaux non évacuées. Le problème perdurait depuis des années. Cet été, d'importants travaux de remise à niveau et de drainage de la cour ont été effectués et les poteaux ont été changés. L'école était prête pour la rentrée !



Périscolaire de Léaz

Grenouillette sautillette antigaspillette plus une miette dans nos assiettes !



A l'initiative de notre prestataire de service Bourg traiteur, motivés par notre mascotte Grenouillette, nous avons commencé l'année 2021 par une sensibilisation et des actions antigaspi à la cantine : réflexion, challenge, pesée des déchets ... Tout le monde a joué le jeu et a obtenu son diplôme de Super Héros Antigaspi !

A la cantine avec les copains copines
 En général on se régale,
 Et si on n'aime pas ça on ne fait pas la tête,
 On goûte quand même.
 Ne pas avoir les yeux plus gros que le ventre,
 C'est la combine.
 Ne pas laisser une miette dans nos assiettes
 C'est très très chouette pour la planète.
 Ensemble contre le Gaspi, c'est parti mon kiki !
 Spiderman, Hulck, cocorico !
 Nous sommes tous des héros.
 C'est promis, avec nous fini le gaspi !
 Crack, Zim, Couik !



Et puis nous avons joué



bricolé



jardiné ...



Vraiment dommage que certaines plantes ont disparu avant même qu'on ait pu les voir grandir ...



... et préparé un chouette spectacle et une chanson pour dire au revoir à Christiane !

« Christiane, merci pour ta gentillesse, les chapeaux d'anniversaire, les repas déguisés. On a tous adoré ta soupe, ta galette des rois et tes pâtes au beurre. Mais on a détesté ta terrine de légumes !

Tu es arrivée à une grande étape de ta vie, prends bien soin de toi et des animaux que tu aimes tant.

Bonne retraite ! Nous te souhaitons du bonheur, tu seras toujours dans nos cœurs, tu vas nous manquer .

A bientôt , on t'aime ! »

Les enfants de la cantine

NOS SUPERS ASSOCIATIONS

LÉAZ'Art et Cie : l'association théâtre de Léaz

La pause de l'été touche à sa fin, le plein d'énergie est fait et avec celui ci , on peut en faire des choses :

Rigoler

Bouger

Ecrire

S'émouvoir

Ecouter

Chanter

Inventer

Danser

Déclamer

Et bien d'autres encore !

Le théâtre est à la portée de tous. Nous avons tous la capacité de faire juste un pas , le premier pour s'étonner, se découvrir et surtout se faire plaisir et partager un chouette moment.

Alors lance toi, ose et vient participer aux ateliers de théâtre qui reprendront en septembre .

17h30 à 19h00 le mardi
si tu es en CE1, CE2 et CM1

17h00 à 18h30 le mercredi
si tu es en CM2 et au collège

S'amuser



Des bulletins d'informations seront distribués à l'école et déposés à l'accueil de la mairie début septembre.

A bientôt !

N'hésite pas à nous contacter pour plus de renseignements :

04.50.48.23.12 Dalila Zenagui

07.81.93.27.44 Sophie Launay

Au vu du protocole à mettre en place aujourd'hui pour les ateliers, ceux-ci sont reportés dès qu'ils seront envisageables. Nous vous tiendrons au courant via classroom et le site de la mairie. À très bientôt , nous espérons...

Dalila et Sophie

Faits et Gestes Naturellement



Vous annonce la reprise des **cours de Qi Gong**

(gymnastique traditionnelle chinoise)

dès le lundi 13 septembre,

à la salle des fêtes de Grésin, de 18h45 à 19h45.

A cette occasion, l'association vous invite

à un cours d'essai dispensé par Laurent Guillerminet.

Merci de prendre contact à l'adresse suivante car le nombre de places est limité :

faits.gestes@orange.fr ou au 06.46.17.01.94

Pour les amoureux de la nature, des **randonnées** sont également encadrées par Daniel Fuchs tout au long de l'année.

Informations utiles :

D'autres activités ou stages seront prévues pour cette saison 2021/2022

Le passe-sanitaire est obligatoire pour toutes activités sportives collectives en intérieur

Saison 2021/2022



Léaz Swing

**Toutes danses adultes
(en couple)**

Horaires	Cours 1	Cours 2	Cours 3
Débutants	20h/20h45	/	/
Intermédiaires	/	20h45/21h30	/
Avancés	/	/	21h30/22h15

Les cours reprennent à Léaz Swing. Enfin !!
 La salle de Léaz étant momentanément indisponible,
 c'est à Grésin que ça se passe, le MARDI soir.
 Pas de challenge, pas de pression, on danse, on s'amuse.
 N'hésitez pas à venir, pour voir, pour essayer !
 N'oubliez pas votre passe sanitaire.
 Et à l'occasion, on organise des sorties, dansantes ou non !
 Renseignements : 06-10-01-01-17



Une mini Léazienne, course de vélo uniquement pour les enfants de l'école, organisée par La léazienne et le Sou des écoles aura lieu le mercredi 6 octobre de 14h à 17h : le secteur de la Platière sera fermé à la circulation pour l'occasion (report le 13 en cas de mauvais temps).

Les amis du vendredi reprennent leurs activités jeux / cartes les vendredis après-midi de 14h30 à 18h30, salle de Grésin.
 Première séance vendredi 24 septembre 2021.
 Pass sanitaire obligatoire.



Un jardin partagé

Des activités de jardin partagé ont vu le jour à Léaz, sur le terrain sous la salle communale, sous la bannière de l'association « Les jardins de Léaz ».
 L'association est ouverte à tous.
 Les conditions météorologiques n'ont pas été bonnes et le plantations ont débuté très tardivement. Cette année n'est pas très productive au jardin, mais ça ira mieux l'année prochaine !

CULTURE

Bibliothèque



DANS LE CADRE D'UNE ACTION NATIONALE POUR LA LECTURE JEUNESSE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LÉAZ A PRIS LE MERCREDI 30 JUIN SES QUARTIERS D'ÉTÉ POUR UNE JOURNÉE.

BIEN INSTALLÉS DANS LE PETIT JARDIN À CÔTÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE LES JEUNES LECTEURS AVEC L'AIDE DES BÉNÉVOLES ONT MENÉ L'ENQUÊTE POUR RETROUVER PIPO LE LIVRE MASCOTTE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

LES GAGNANTS DE LA TOMBOLA SONT REPARTIS AVEC UN CHÈQUE LIRE OFFERT PAR LE CENTRE NATIONAL DU LIVRE CNL.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LÉAZ
14 RUE ST AMAND
04 50 48 49 00
BIBLIOTHEQUE@LEAZ.FR
HTTP://MABIB.FR/BMLEAZ



OUVERTURE

☒	MERCREDI	10H00 - 12H00
		16H30 - 18H30
☒	JEUDI	16H30 - 19H00
☒	SAMEDI	DERNIER DU MOIS
		10H00 - 12H00

Fort l'Ecluse

Le spectacle son et lumière « Fort l'Ecluse, 20 000 ans d'histoire » vous emmènera pour 13 minutes saisissantes sur la façade de la Porte de France. Venez le découvrir, tous les vendredis et samedis de septembre à 21h et tous les vendredis d'octobre à 20h30.



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

URBANISME : demandes accordées

Permis de construire

- DINIZ-REIS Nelson - lot 11 les Jardins de Grésin - clôture, mur, mur de soutènement, piscine - le 16/03/2021
- PIROLLET Gabriel - Rue du Fort - maison individuelle - le 29/04/2021
- FORT Gérald - Chemin des Etraz - maison individuelle - le 06/05/2021
- FORT Gérald - Chemin de la Chapelle - maison individuelle - le 06/05/2021
- PITTE Julien et Mme DAVID PITTE Camille - Chemin Orge Combe - maison individuelle - le 26/02/2021 et le 09/06/2021
- LAUGIER Myriam - 1 les Jardins de Grésin - diverses modification - le 17/08/2021
- DIGONZELLI Bastien et Mme CHAILLEUX Christelle - Chemin Orge Combe - maison individuelle - le 19/08/2021

Déclarations préalables

- CHOLEAU Delphine - 46 route de Genève Longeray - Changement volets et fenêtre - le 25/02/2021
- GRESSANI Michael - 11 lotissement sur la Ville Grésin - mur avec couvertine - le 08/03/2021
- DUCLAUX-MICHAUD Alexandra et BAPTE Stéphane - 10 chemin de la Fontaine Longeray - changement de destination en artisanat d'une partie de la maison et terrassement avec mur de soutènement en pierre naturelle + désactivé - le 26/03/2021 et le 29/03/2021
- GRESSANI Eddy - 12 sur la Ville Grésin - murs de soutènement - le 05/04/2021
- SCOTO Franck - 4 le Grand Pré - piscine - le 09/04/2021
- FAVRE Ludovic - 4 impasse des Munats - remplacement clôture et empierrement par mur de soutènement + clôture - le 30/04/2021
- DARACTZ Cédric et Aurélie - 13 route de la Platière, En Chenevière - ajout d'un mur de soutènement pour l'extension de la terrasse existante - le 12/05/2021
- ANTUNES DA SILVA Bruno - 16 route des Roches - extension du portail existant - le 12/05/2021
- QABATOU Youcef - 3 espace Bozon - mur de soutènement et piscine - le 14/05/2021
- GAUVRY Simon - 5 le Grand Pré - peinture - le 10/06/2021
- LOUBET Valérie - 8 chemin du Lavoux Longeray - rénovation toiture suite à sinistre, création de 2 ouvertures de toit, modification menuiserie - le 09/08/2021
- SERPOL Yoann - 7 chemin des Vignes Longeray - rénovation façade - le 19/08/2021
- MOUNIER Romain - 5 chemin des Acacias Grésin - remplacement menuiseries extérieures et création fenêtres de toit - le 30/08/2021
- GRARD Olivier - 43 route de Genève Longeray - changement portes et fenêtres et ravalement de façade - le 20/09/2021

Vos démarches

Les travaux relatifs à votre habitation sont généralement soumis à autorisation : n'oubliez pas de vérifier qu'ils sont compatibles avec le PLUiH

[Mairie de Léaz - Urbanisme - PLUiH \(leaz.fr\)](http://leaz.fr)

TRAVAUX

Arrêté municipal règlementant les bruits

DEPARTEMENT DE L'AIN
Commune de LEAZ
Arrondissement de Gex
Canton de THOIRY

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 
ID : 001-210102091-20210622-AM_47_2021

ARRÊTÉ N° 47 - 2021 **Arrêté municipal relatif au bruit**

Madame la Maire de la commune de LEAZ ;

VU le code de l'environnement,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la santé publique
VU les articles R 610-5 et R 623-2 du code pénal,
VU le code de la santé publique, et notamment l'article R 1336-5,
VU l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage en date du 12 septembre 2008,
VU l'arrêté n°40 de l'année 2014 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage sur les chantiers,

ARRETE :

Article 1 :

Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit.

PROPRIETES PRIVEES

Article 2 :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage.

Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation.

Article 3 :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendance et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels que appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération, et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent (liste non exhaustive).

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage (liste non exhaustive) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,**
- **Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.**

CHANTIERS

(Chantiers de travaux publics ou privés, réalisés sur et sous propriétés privées, à l'intérieur et locaux ou en plein air)

Tous les travaux susceptibles d'être source de nuisances sonores pour le voisinage uniquement sont autorisés :

- Les jours ouvrables de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h00
- Les samedis de 8h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00.

Article 4 :

Les présentes dispositions sont valables sauf en cas d'interventions d'urgence et de dérogations exceptionnelles.

Article 5 :

Le Maire de Léaz est chargé en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté et son affichage.

Article 6 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°40 de l'année 2014 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage sur les chantiers.

Article 7 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Gendarmerie de Thoiry
- Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Gex.

Chacun chargés en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes de la commune.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à LEAZ, le 22 juin 2021



Christine BLANC
Maire de Léaz.

Nos tracas quotidiens



Un bac à fleur détruit par un véhicule



Le carrelage de la maison Jonas qui se soulève



Le panneau indiquant les horaires du bus cassé

Elagage

Les propriétaires sont tenus de procéder à l'entretien de leurs haies et de leurs arbres en bordure des voies et chemins communaux.

Pour les chemins ruraux, en matière d'élagage, l'article D. 161-24 du Code rural et de la pêche maritime prévoit que : « Les branches et racines qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. (...). Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat (article D161-24 du code rural et de la pêche maritime)



Tailles des arbres à Grésin



Aire de retournement 3 février 2021
Avec subvention du Département

Circulation à Léaz



Voitures

Au terme des travaux sous voirie :

- la circulation reste à double sens sur la Route des Roches
- la Rue du Calvaire passe en sens unique dans le sens de la montée
- le chemin de la Stèle reste également à double sens.

Dans tous les cas, veuillez à circuler lentement et à sensibiliser les entreprises qui travaillent pour vous à la prudence routière.

Piétons

Suite à la réfection des enrobés, des cheminements piétons ont été tracés pour améliorer la sécurité des personnes circulant à pied. Le travail de l'entreprise n'est absolument pas satisfaisant, comme beaucoup d'entre vous ont pu le constater. L'équipe municipale a rencontré l'intervenant afin de rectifier les tracés.

Stationnement

Des places de stationnement publiques ont été matérialisées tout au long de la Route des Roches, en respectant la largeur nécessaire à la circulation et les sorties de garage. Ces places sont en libre utilisation. Merci de ne pas stationner en dehors de ces places.

Un cheminement piétons se trouve peut-être à l'endroit où vous stationniez votre véhicule auparavant... Il peut être difficile de changer ses habitudes mais veuillez à ne pas laisser votre voiture sur les tracés piétons. Il est toujours préférable de vous garer sur votre terrain lorsque cela est possible.

Un emplacement matérialisé en jaune réserve la place autour de la borne incendie pour assurer un accès des pompiers efficace. Ce n'est pas une place de stationnement.

AIN⁰¹
le Département

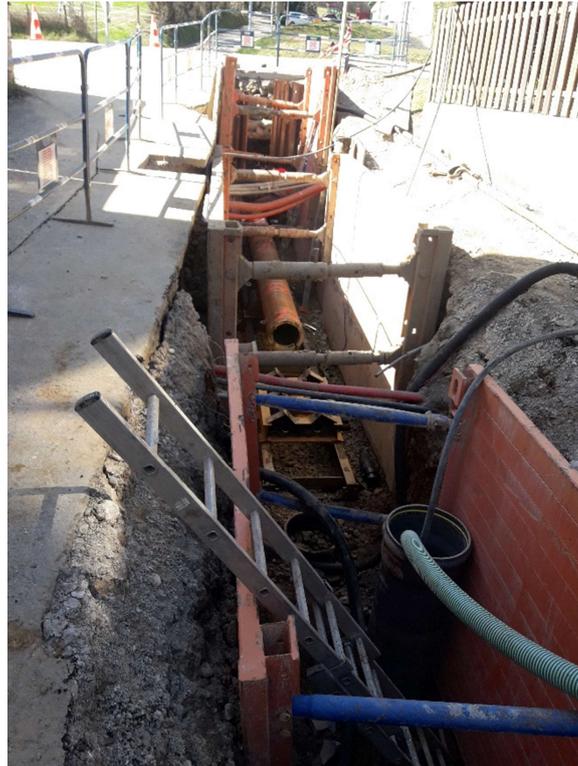
FIN DES TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX D'EAUX

Après de longs mois de travaux destinés à séparer les eaux de pluie des eaux usées, les enrobés ont été refaits, parfois partiellement (Rue du Calvaire), parfois complètement (Route des Roches). Les grilles d'évacuation des eaux de pluie ont été repositionnées et trois ralentisseurs freinent les ardeurs des automobilistes. Si la circulation ne s'en trouvait pas suffisamment ralentie, des chicanes pourraient être installées. Subventions Département et Région.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

AIN⁰¹
Le Département



Travaux d'entretien du tunnel du Fort l'Ecluse



GESTION DES DECHETS

Ressourcerie Bellegarde

Une recyclerie a ouvert à Bellegarde. Vous pouvez y déposer des objets du mercredi au samedi, mais aussi faire vos emplettes à la boutique solidaire. Plus d'infos sur <https://www.ccpb01.fr/la-recyclerie-du-pays-bellegardien/>

Nouvelle ressourcerie Ornex

Une nouvelle déchetterie a ouvert ses portes à Ornex. Elle sera accompagnée très prochainement d'une ressourcerie. Comme à Bellegarde, vous pourrez y déposer des objets et en acheter d'autres d'occasion. Voir monservicedechets.com

Points d'apport volontaire (Recyclage)

Les points d'apport volontaire sont à votre disposition à Léaz (place de l'Étang), Longeray (au bord de la route départementale) et Grésin (au bord de la route départementale).

Ces conteneurs de tri ne concernent pas les gros cartons bruns.

Par ailleurs, rien ne doit être déposé au pied des conteneurs.

Déchets ménagers

La collecte se fait en porte à porte sur la majeure partie de la commune. Seul le lotissement du balcon des mésanges possède un conteneur semi-enterré : chaque passage au conteneur permet, grâce au badge, de déposer une contenance de 40 L en un ou plusieurs sacs.

Déchets verts

Les déchets verts peuvent être apportés en déchetterie, mais également sur la commune, route de la Platière.

Compostage

Que ce soit en maison ou en appartement, vous pouvez composter vos déchets verts ou alimentaires : composteur individuel, lombricomposteur, et même composteur collectif. Vous serez accompagnés par la communauté d'agglomération.

Déchets piquants

Retrouvez le calendrier de collecte sur le site de la mairie

Pour toutes ces thématiques, plus d'infos sur monservicedechets.com et www.leaz.fr/La-gestion-des-dechets.html

